



## Coordonnateur de projet - Constitution

**\*Veuillez prendre note que vous devez présenter votre CV à chacun des concours dont vous rencontrez les exigences**

<b>Secteur :</b>	Direction des Services Juridiques
<b>Supérieur :</b>	Directeur des Services Juridiques
<b>Lieu de travail :</b>	<b>Centre administratif :</b> 255, Place Michel Laveau, Wendake (Québec) G0A 4V0

<b>Statut :</b>	Régulier à temps plein, syndiqué
<b>Horaire :</b>	35 heures par semaine
<b>Date de début :</b>	Août 2017
<b>Salaire :</b>	Entre 21,30 \$ et 31,64 \$ de l'heure

**Accessibilité :**

- 1- Aux employés réguliers du CNHW syndiqués SECNHW;**
- 2- Aux membres de la Nation huronne-wendat;**  
\* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
- 3- Aux employés temporaires du CNHW;**
- 4- À la population.**

### Sommaire :

Le titulaire du poste coordonne la réalisation du projet de Constitution. Il doit connaître les enjeux de la Nation Huronne-Wendat à l'égard du projet. Il planifie les consultations requises auprès des membres de la Nation Huronne Wendat. Il coordonne les actions des divers intervenants impliqués dans le projet.

### Fonctions principales :

- Coordonner les rencontres pour le comité sur la Constitution;
- Coordonner la gestion du projet de la Constitution;
- Exécuter toutes autres tâches spécifiques à l'emploi à la demande du supérieur.

### Exigences :

- Baccalauréat en affaires publiques, ou en administration ou en économie ou sciences politique ou en droit ou en sociologie ou toute autre combinaison de formation et d'expérience jugée pertinente;
- 2 années d'expérience dans un domaine jugé pertinent à ce poste (atout);
- Connaître les règles à l'admissibilité à l'inscription au Registre des Indiens prévu par la Loi des Indiens (6-1/6-2) (atout);
- Connaître les règles de gouvernance de la Nation huronne-wendat (atout);
- Excellente connaissance du français à l'écrit et à l'oral;
- Connaissance de l'anglais à l'écrit et à l'oral (atout);
- Connaissance des Code de citoyenneté et constitutions chez les Premières Nations (atout);
- Bonne connaissance de la suite Microsoft Office;



# Avis de concours 2017-57

Date d'affichage : du 14 août au 28 août 2017, 16 h

- Avoir un permis de conduire valide et un véhicule.

## Qualifications à acquérir en cours d'emploi :

- Connaître les règles à l'admissibilité à l'inscription au Registre des Indiens prévu par la Loi des Indiens (6-1/6-2);
- Connaître les règles de Gouvernance de la Nation huronne-wendat.

## Qualités requises :

Autonomie, leadership, capacité d'analyse, confidentialité, sens de la planification, sens politique, sens de l'organisation, jugement, assurer les suivis, esprit d'équipe, capacité de rédaction, gestion des priorités.

*La description de tâches détaillée est disponible en communiquant avec la Direction des ressources humaines aux coordonnées ci-dessous.*

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae, une lettre de présentation portant le numéro du concours, leur numéro de bande (s'il y a lieu), leur diplôme et leur relevé de notes sous pli confidentiel à la Direction des ressources humaines avant la fin de l'affichage.

Conseil de la Nation huronne-wendat  
**Direction des ressources humaines**  
255, Place Chef Michel Laveau  
Wendake (Québec) G0A 4V0  
Ou par courriel à : [rh@cnhw.qc.ca](mailto:rh@cnhw.qc.ca)

**SEULS LES CANDIDATS AYANT ÉTÉ RETENUS. LORS DE LA PRÉ-SÉLECTION  
SERONT JOINTS POUR LES ENTREVUES**

*Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences du poste seront retenues après évaluation. Aucune demande d'emploi reçue après la date et heure de la fin de l'affichage ne sera considérée.*

*Le candidat sélectionné pourrait devoir se soumettre à une enquête d'antécédents judiciaires avant d'obtenir le poste. En déposant sa candidature pour un concours, le candidat accepte que son nom soit diffusé publiquement au moment de son embauche.*

*Le Conseil de la Nation huronne-wendat se réserve le droit de rejeter toutes les candidatures reçues et de n'embaucher aucune personne, même celle ayant obtenu le meilleur résultat lors de l'entrevue pour le concours.*